

**Document d'information communal sur les risques
majeurs (DICRIM) de la commune de
Chiré en Montreuil**



Introduction

Définition du risque majeur : « danger éventuel plus ou moins prévisible » ou « éventualité d'un évènement ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage ».

La commune de Chiré en Montreuil est concernée par :

Les risques naturels : inondation, séisme, gonflement des sols, tempête et météo

Les risques technologiques : transport de matières dangereuses

OS OS OS OS

OS OS

Préambule

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur les risques naturels et technologiques encourus et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Ce document a été réalisé à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) dans le but de décrire les actions de prévention mises en place par la municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et les biens.

Les documents cartographiques de ce dossier n'ont pas de valeur réglementaire. Le DICRIM ne se substitue en aucun cas aux règlements en vigueur.

Ce document a été validé par délibération du conseil municipal le 21 décembre 2010.

Sommaire

1/ Définition du risque majeur	Page 4
1.1/ le risque naturel	Page
a) le risque sismique	4
b) le risque mouvement de terrain	6
c) le risque inondation	8
d) le risque climatique	10
1.2/ le risque technologique	12
a) le risque de transport de matières dangereuses	12
b) Le risque industriel	14
2/ l'information préventive	14
Que doit faire la population	14
Les consignes de sécurité	15

1.1/ Le risque naturel

a) Le risque sismique :

Un séisme est une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Chiré en Montreuil se situe dans une zone à risque modéré (cf carte).

Les derniers séismes qui ont touché le département sont tous de magnitude comprise entre 2,5 et 4 sur l'échelle de Richter (de 1 à 9).

Consignes en cas d'alerte :

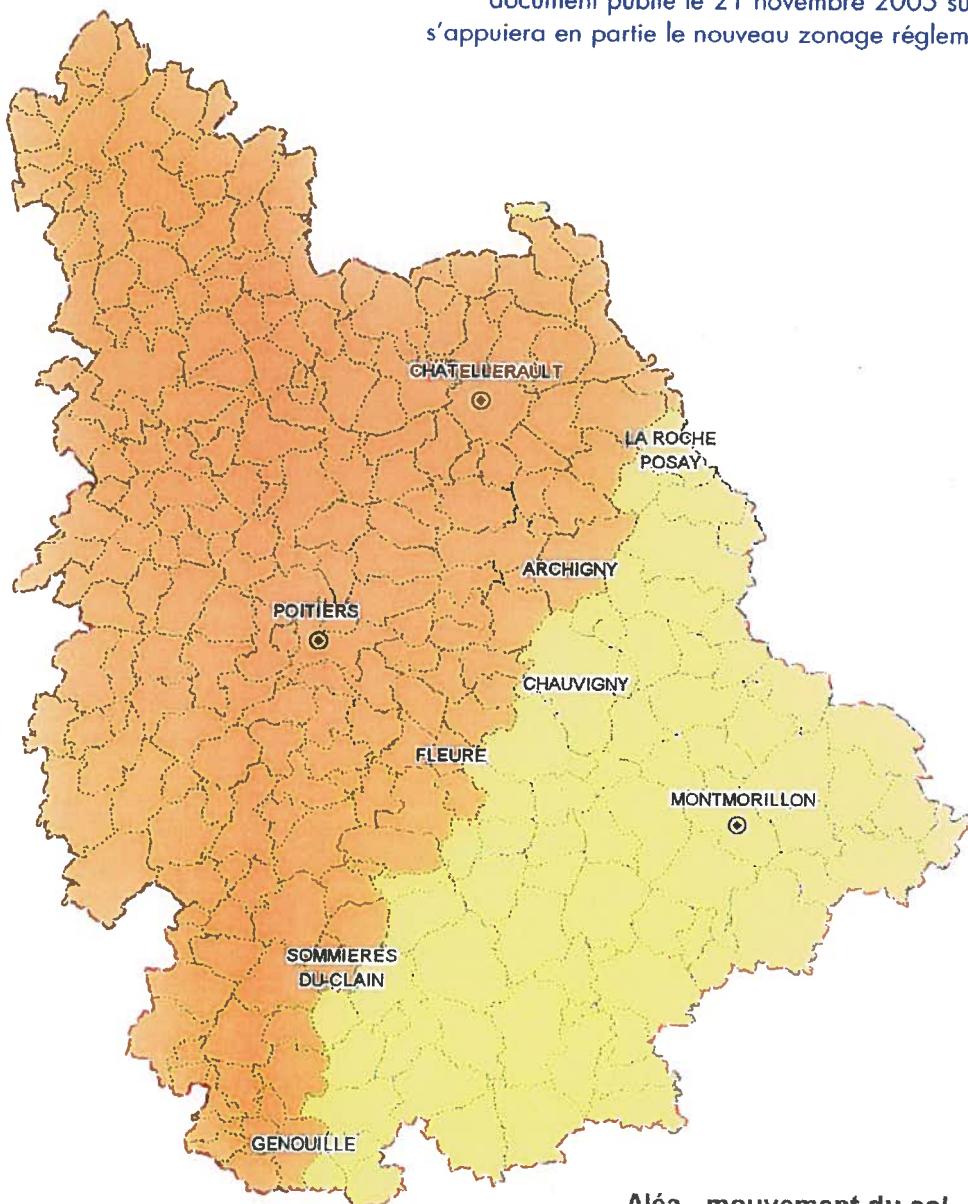
- S'éloigner le plus vite possible des constructions
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

- Evaluer les dommages et se renseigner auprès de votre assureur
- Informer les autorités compétentes : mairie, gendarmerie, pompiers

LE RISQUE SISMIQUE

ALÉA SISMIQUE DE LA FRANCE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

document publié le 21 novembre 2005 sur lequel
s'appuiera en partie le nouveau zonage réglementaire.



Aléa - mouvement du sol

- Très faible - accélération < 0,7 m/s²
- Faible - 0,7 m/s² < accélération < 1,1 m/s²
- Modéré - 1,1 m/s² < accélération < 1,6 m/s²
- Moyen - 1,6 m/s² < accélération < 3,0 m/s²
- Fort - accélération > 3,0 m/s²

b) Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les matériaux argileux voient leur consistance se modifier selon leur teneur en eau. Dans nos régions, la majeure partie des désordres liés au retrait-gonflement s'observent après une sécheresse intense et prolongée.

Le phénomène de retrait-gonflement des sols lié à la présence « d'argiles gonflantes » ainsi que le risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines ou d'éboulement rocheux sont intégrés dans le portefeuille de connaissances établi par les services de l'Etat lors de l'élaboration de document d'urbanisme à l'attention des collectivités.

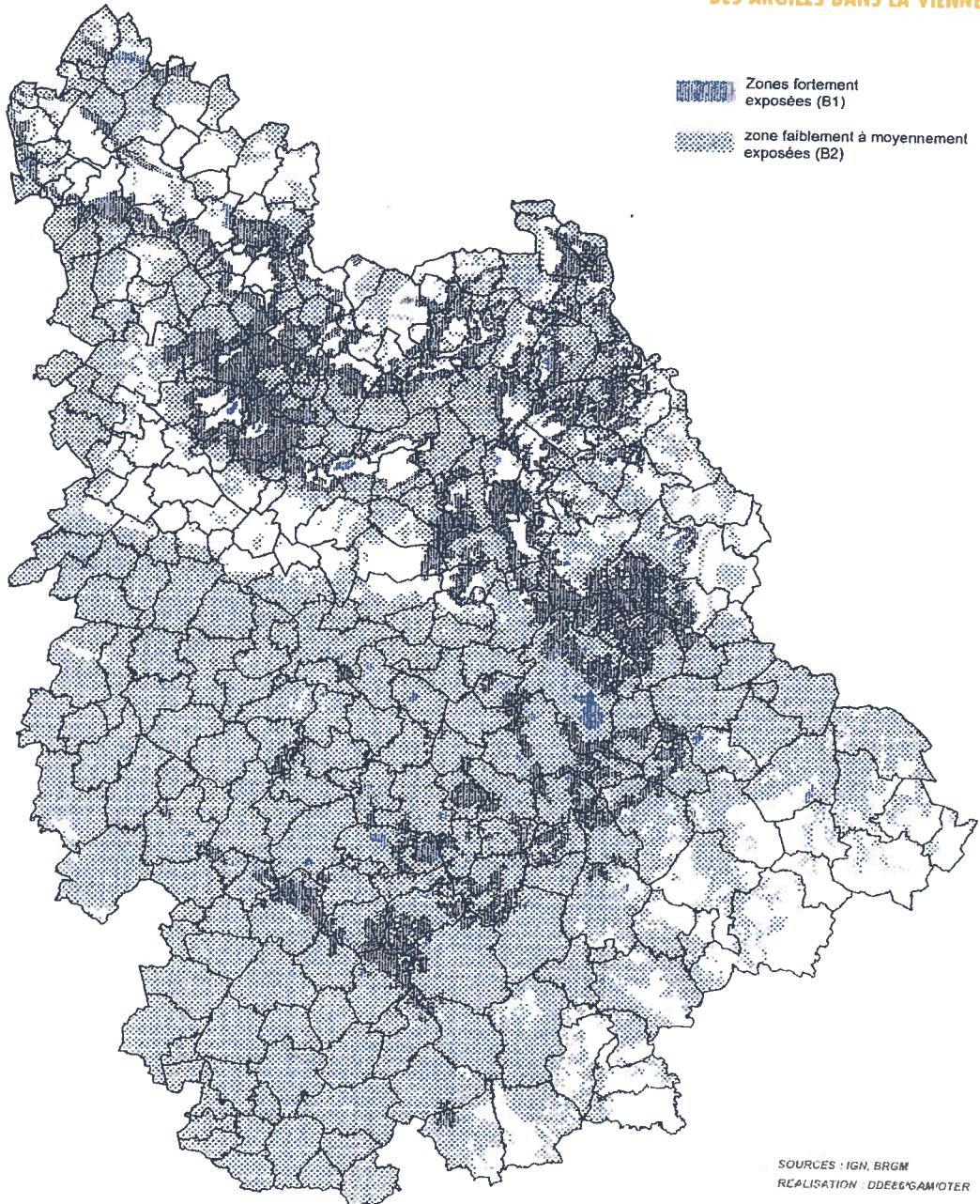
Consignes en cas d'alerte :

En raison de la grande diversité de la nature du sol et de la présence possible de zones argileuses parfois étroites rendant le sol imperméable, l'attention du constructeur est attirée sur la nécessité de prendre toutes les précautions qui s'imposent concernant l'implantation et la conception de la future construction.

- Signalement des dégâts pour le dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle (déclaration sous 5 jours comme pour tous les sinistres)

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RETRAIT-GONFLEMENT
DES ARGILES DANS LA VIENNE



c) Le risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant parfois très supérieures à la normale. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Dans le département de la Vienne, les communes traversées par l'Auxance, dont Chiré en Montreuil, sont touchées par son débordement éventuel.

La nouvelle procédure de surveillance et d'annonce des crues est entrée en vigueur le 9 juillet 2006 dans le département de la Vienne.

Consignes en cas d'alerte :

Tenez-vous informé de l'évolution de la situation : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

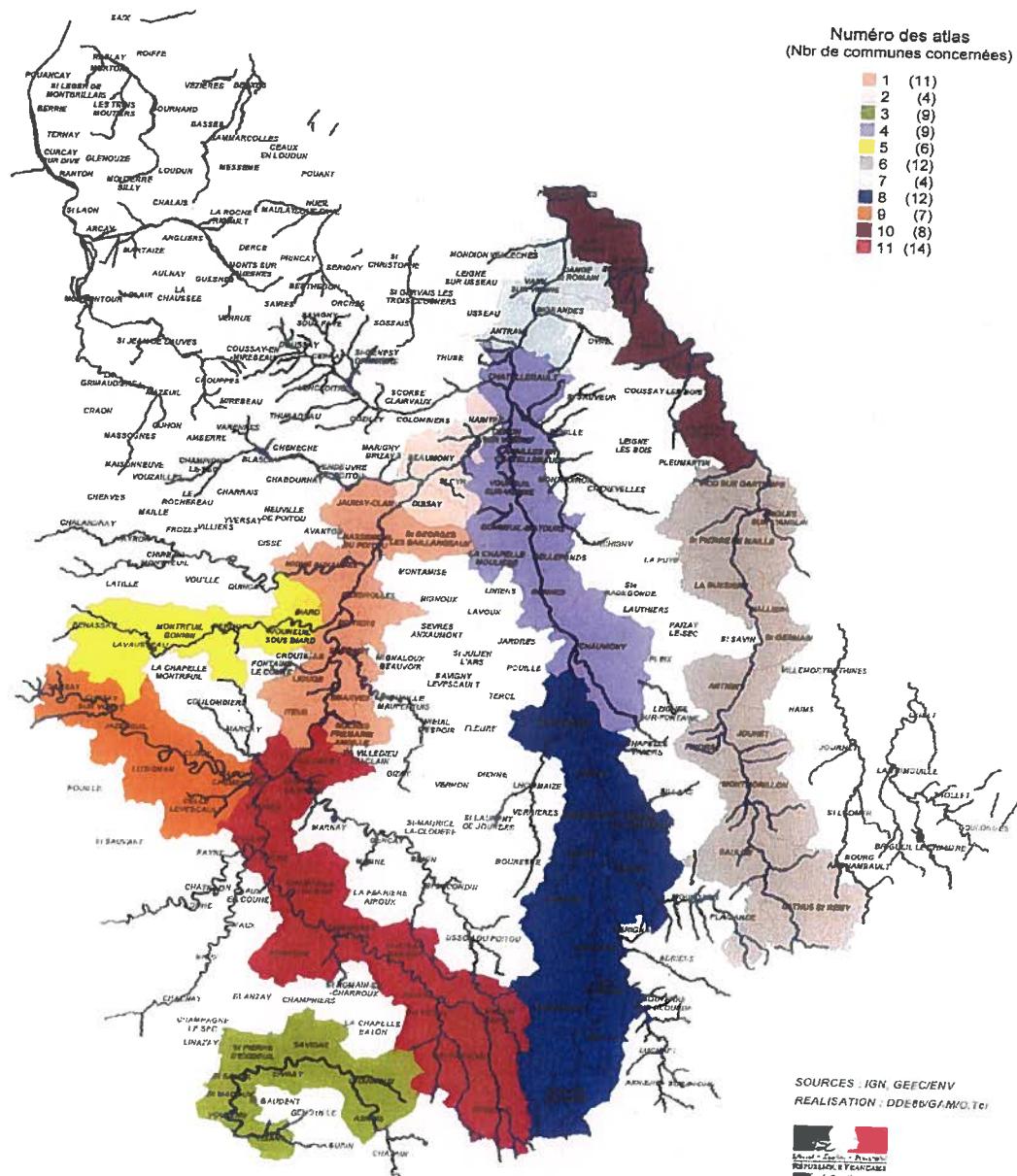
ou téléphone : 0825.150.285*412

- Attendez les consignes de sécurité des autorités et écoutez la radio
- En cas d'évacuation : quittez les lieux dès que l'eau s'est retirée en prenant avec vous le strict nécessaire et coupez le gaz et l'électricité
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture



LE RISQUE INONDATION

COMMUNES DE LA VIENNE CONCERNÉES PAR UN ATLAS DES ZONES INONDABLES



d) Le risque climatique

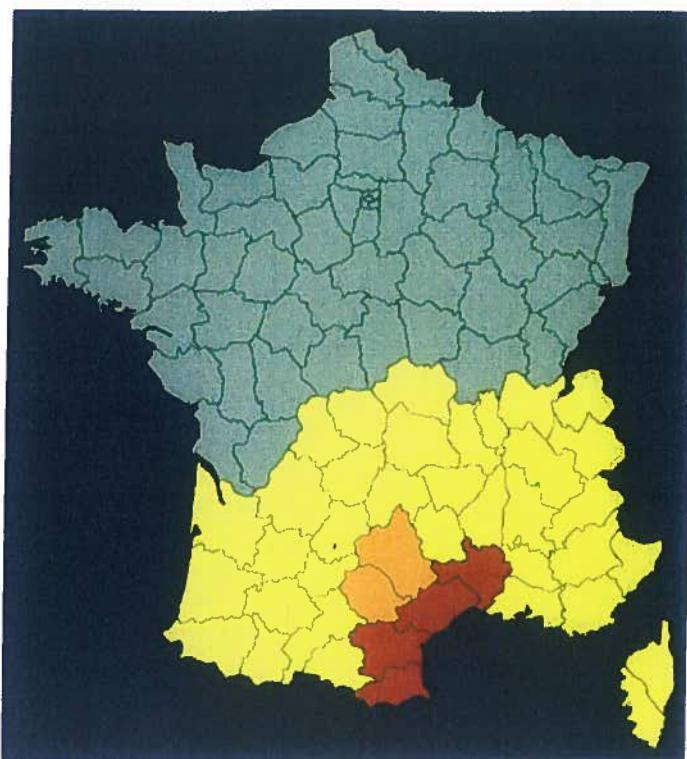
Prévention et précaution vont de pair pour anticiper au mieux ce type de risque et les conseils de bon usage sont les suivants : connaissance des phénomènes, vigilance météorologiques.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6 heures et 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant touchés le département dans les 24 heures. Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance. www.meteo.fr

- Vents violents
- Pluies abondantes
- Orages
- Neige/verglas
- Canicule
- Grand froid

Consignes en cas d'alerte :

- Pour tempêtes et grand vent : fermer portes et fenêtres, ne sortir en aucun cas.
- Pour la canicule : éviter les sorties et activités physiques aux heures les plus chaudes entre 12 heures et 16 heures.
- Pour les orages : débrancher les appareils électriques et ne pas téléphoner, ne vous abritez pas sous les arbres.
- Pour la neige/verglas : protéger vos canalisations d'eau du gel
- Ecoutez vos radios locales



LEGENDE

■	niveau 1
■	niveau 2
■	niveau 3
■	niveau 4

L'alerte météorologique

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, à 6 heures et 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance. Si le département est en orange, un phénomène météo dangereux est prévu, la vigilance est de rigueur. S'il est rouge le phénomène météo prévu est caractérisé comme dangereux et exceptionnel : la vigilance absolu s'impose.

niveau 1 : Pas de vigilance particulière.

niveau 2 : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (ex : orage d'été) sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

niveau 3 : Soyez très vigilant :

des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

niveau 3 : Une vigilance absolue s'impose :

des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Différentes alertes météo :



pluie/inondation



orages



vent violent



neige/verglas



canicule



grand froid

1.2 / Le risque technologique

Les risques technologiques recouvrent une multiplicité de risques de nature différente, selon les produits utilisés et stockés, selon les entreprises recensées au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

a) Le risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matière dangereuse est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voies d'eau ou canalisations. En France et de manière générale en Europe, les transports de matières dangereuses sont entourés d'un maximum de mesures de précaution.

Ils peuvent se manifester sous forme d'explosion, d'incendie ou de dispersion dans l'air.

Consignes en cas d'alerte :

- Prévenez les pompiers et les services de gendarmerie en précisant le lieu, la nature du moyen de transport (camion, canalisation...), la nature du produit si possible à l'aide des pictogrammes ainsi que le nombre approximatif de victimes.

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LES ÉTIQUETTES DE DANGER

Ces pictogrammes symbolisent le danger lié à la matières transportée ; ce sont des carrés " pointe en bas " placés à l'arrière du véhicule et sur les côtés.



Gaz sous pression



Liquides ou gaz inflammables



Émanation de gaz inflammables
au contact de l'eau



Danger d'activation du feu



Matières comburantes



Peroxydes organiques



Spontanément inflammable



Transport à chaud



Matières infectieuses



Matières toxiques



Danger d'explosion



Matières sujettes
à explosion



N°1.4



N°1.5

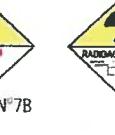
N°1.6



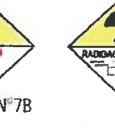
Matières radioactives



N°7A



N°7B



N°7B

b) Le risque industriel

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Consignes en cas d'alerte :

- Les consignes à respecter seront communiquées à la population par les autorités compétentes.

2/ l'information préventive

Que doit faire la population ?

Le maître mot de la sécurité pour la population est de prendre connaissance des alertes et de respecter les premières consignes de sécurité.

Dès que vous avez connaissance d'une alerte :

- Ecoutez la radio (France Bleue, Poitiers FM 106.4) vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre
- Voyez si vos voisins ont besoin d'aide, notamment si ce sont des personnes âgées ou handicapées
- Voir les bons réflexes page suivante

LES BONS RÉFLEXES

QUEL QUE SOIT LE RISQUE



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.
France Bleu Poitou : 87.6 et 106.4 Mhz + R.E.C : 103.7 Mhz.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

LE RISQUE INONDATION



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. (De préférence dans une pièce sans fenêtre).



Montez aux étages supérieurs.



Coupez le gaz et l'électricité.

LE RISQUE SISMIQUE ET MOUVEMENT DE TERRAIN



Fuir latéralement par rapport à l'éboulement.



Dans un bâtiment, s'abriter à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres. Ne pas prendre l'ascenseur.



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

VAGUE DE CHALEUR



Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures. Restez au frais.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Rafraîchissez vous. Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour.



Buvez régulièrement même sans soif et continuez à manger.



Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien.

VAGUE DE FROID



Mettez vous à l'abri et évitez toutes activités extérieures.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Evitez de prendre votre voiture.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.



Montez en aucun cas sur un toit pour le dégager.

LE RISQUE NUCLÉAIRE



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. (De préférence dans une pièce sans fenêtre).



Coupez le gaz et l'électricité.

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Gagnez immédiatement les hauteurs de la ville.



Montez aux étages supérieurs.



Coupez le gaz et l'électricité.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Prenez une douche.